

Du « brain drain » au « brain gain »

Une analyse éclairée sur le triangle d'or Université, Recherche, Entreprise

Chefs d'entreprises français établis outre-Manche et réunis dans le Cercle du même nom, ils viennent de sortir après le fameux « *My neighbour is rich* », un nouveau rapport « *Du brain drain au brain gain* » : le triangle d'or Université, Recherche, Entreprise, ou comment le Royaume-Uni fait de l'université et de la recherche des acteurs clefs dans la création d'entreprises ». Ce rapport fourmille de bonnes analyses et de comparaisons édifiantes pour préparer la France à l'économie de demain, celle de l'innovation technologique et de la propriété intellectuelle et ce, avec des universités et une recherche entrepreneuriale.

Porteur d'optimisme, le Cercle d'outre-Manche rappelle que l'université britannique était dans le même état que l'université française dans les années quatre-vingts. Autonomie, coopération entre recherche théorique et applications commerciales ont été peu à peu mises en œuvre. Résultat : la Grande-Bretagne rivalise aujourd'hui avec les pays de l'innovation que sont les Etats-Unis et le Japon. Cela dit, le rapport nous rappelle quelques chiffres qui font mal : 52% des étudiants en France échouent à la fin de leur première année de licence contre seulement 8,4% des étudiants en Grande-Bretagne. 90 000 étudiants quittent ainsi chaque année l'enseignement supérieur français sans obtenir de diplôme. Par rapport à la Grande-Bretagne, le Cercle constate que les universités françaises n'atteignent pas la taille critique. La clé, ce sont des pôles universitaires comptant entre 20 000 et 30 000 étudiants. « *Du brain drain au brain gain* » déplore aussi une tendance française très prononcée à ce que les regroupements d'universités se fassent « *par la superposition d'une autre strate administrative* », comme par exemple celle des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres). Malgré cela, l'exemple de Grenoble devenu pôle d'excellence pluridisciplinaire à la pointe de la recherche technologique avec ses 19 000 chercheurs, 200 laboratoires et 60 000 étudiants et 10 écoles d'ingénieurs est mis en avant comme un exemple. L'exemple français de l'Insead est aussi développé pour montrer que s'est créée, en marge du système public français, une école d'excellence au rôle pionnier qui se place dans « le top 5 des meilleurs MBA ». Entièrement financée sur fonds privés, dont frais d'inscription et mécénat, cours en anglais et délocalisation de l'école à Singapour, l'Insead prouve que l'on peut concevoir l'enseignement autrement et se placer dignement dans les classements internationaux sans être reconnu au départ par le Ministère de l'Education nationale... La France n'est donc pas, semble-t-il, condamnée pour l'éternité à ne retrouver sa première université qu'à la 39^e place dans le classement international de Shanghai.

Pour ce qui est de la création d'entreprises et de son financement, le rapport évoque la pauvreté des ressources privées, due à un manque d'incitations fiscales et souligne qu'« en France la création d'entreprises de technologie est marquée par un manque d'intensité inhérente au système de subventions. En effet, le délai et le rythme d'octroi des subventions ne peuvent pas répondre à la logique d'urgence du marché ». Et de rappeler qu'en France, la principale source de financement pour les jeunes entreprises innovantes est Oseo : « 1 758 agents publics et 366 millions d'aides » publiques accordées aux entreprises alors que le Welcome Trust, « principale fondation pour l'innovation et la recherche au Royaume-Uni a investi en 2007, 540 millions d'euros [...] sans aucune subvention de l'Etat ». Plus grave, le rapport déplore aussi qu'en France, les jeunes entrepreneurs entre 20 et 25 ans soient exclus de fait du système de subventions publiques, c'est pourtant dans cette tranche d'âge que les créateurs de Facebook, Google ou autre Lastminute.com ont créé leur entreprise. Citant l'iFRAP, le rapport rappelle qu'une entreprise au Royaume-Uni « a en moyenne un capital 5 fois plus élevé que sa concurrente en France et crée 4 fois plus d'emplois ». Alors que les Français ne sont « pas moins entrepreneurs que les Britanniques ». Et le rapport de conclure : « si le rôle de l'Etat doit être d'encourager ses citoyens et sa jeunesse, à prendre des risques et à investir, il ne peut en revanche se substituer aux lois du marché et au risque - qui est inhérent à toute création de richesses. La création d'entreprise est un cheminement qui mêle les notions d'« intensité » et d'« urgence » - et qui n'est certainement pas un processus administratif. Par conséquent, il serait souhaitable de substituer à l'interface administrative actuelle un système de financement des jeunes pousses qui soit profond, divers, réactif et avec de multiples acteurs privés en concurrence. » Souhaitons que ce vœu soit entendu, notamment dans le cadre du prochain projet de loi de Finances.

Agnès Verdier-Molinié

Les six mesures proposées par le Cercle d'outre-Manche sont disponibles sur le site www.cercledoutremanche.com